

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 20 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 13 mai 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Michelle CIERGE
Mme Annick FORESTIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mr BOURNAT Christian donne pouvoir à Mme BRUSSAT Elisabeth
- Mme MARMY Marie-France donne pouvoir à Mr FRICKER Guillaume
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme OLIVON Anne-Marie
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Isabelle GROUIEC, Mme Elyane GRANET, Mr Alain COSSON, Mr Gilles MARQUET

**VOTE :    En exercice : 35       Présents : 25       Représentés : 6       Votants : 31**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : renouvellement de la convention de prestation de service avec la commune de Lezoux pour l'élaboration des repas à destination des centres de loisirs de la communauté de communes entre dore et allier

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE LEZOUX POUR L'ELABORATION DES REPAS A DESTINATION DES CENTRES DE LOISIRS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20/11/2021 relative à la modification statutaire de la CCEDA n°2021-02 intégrant une nouvelle compétence supplémentaire en matière d'enfance et de jeunesse soit la gestion des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires.
- Vu La prise effective de cette compétence au 01/09/2022.
- Vu l'arrêté préfectoral n°20220408 en date du 28 mars 2022 portant modification des statuts de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » validant à compter du 01/09/2022 la gestion communautaire des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires.
- Vu la convention de prestation de service relative à la fourniture de repas par la commune de LEZOUX à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier établie du 7 septembre 2022 au 31 décembre 2024

Madame la Présidente rappelle que la convention de prestation de service afférente à l'élaboration des repas par la commune de LEZOUX pour les centres de loisirs de la CCEDA se terminait au 31 décembre 2024.

Suite à l'évaluation du coût du service effectué durant les 28 mois et après accord avec la commune de LEZOUX il est décidé de reconduire la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 aux conditions tarifaires suivantes :

- Prix du repas : 7.29€
- Prix du gouter : 0.25€
- Prix du pique-nique : 3.50€

Pour ceci, Madame la présidente propose à l'assemblée :

- De l'autoriser à signer la nouvelle convention de prestation de service relative à la fourniture des repas avec la commune de Lezoux pour une durée de 36 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025  
Signé par Jean-Louis DERBIAS,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 21 mai 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente

